



ÉDITO

ARRÊTER LE MASSACRE !

De tous côtés, les indicateurs des évolutions de la société française convergent vers le même constat : l'accroissement des inégalités. Protection sociale, accès aux soins, droit à l'éducation ... sont aujourd'hui marqués par des reculs incessants et promis à la même ligne de pente. La situation faite à l'École place donc les organisations syndicales devant l'obligation de traiter ces questions et de renforcer le syndicalisme de transformation sociale.

L'investissement éducatif est en effet une clé décisive pour l'avenir, pour la jeunesse, pour le pays, son développement économique et social. Et face à un gouvernement qui persiste dans son entreprise de démolition du service public d'éducation et d'aggravation des inégalités, la responsabilité syndicale est de ne pas attendre, de ne pas différer, de ne pas louvoyer mais de prendre à bras le corps l'organisation de la riposte.

Le cadre budgétaire de préparation de la prochaine rentrée est accablant et ne peut susciter qu'indignation des usagers comme des personnels. De la réforme des lycées à celle de la formation des maîtres ou celle de l'orientation, de la situation du collège et des vies scolaires aux problématiques des rythmes scolaires et d'évaluation de nos élèves, des conditions d'exercice de nos fonctions à la question de leur revalorisation ... **l'heure est à la mobilisation générale pour défendre nos métiers, nos droits, nos valeurs.**

Le SNES et les syndicats de la FSU n'esquivent pas cette responsabilité. Ils appellent l'ensemble des personnels, des usagers et des organisations syndicales à construire, dans l'unité, le mouvement social d'ampleur que mérite l'exigence de la priorité à l'Éducation.

À la suite du 22 janvier, l'appel à la grève nationale le 10 février, l'appel à une manifestation nationale en mars, marquent la volonté de cette construction et celle de lui donner sans attendre des perspectives.

AGIR POUR LE SYSTÈME ÉDUCATIF, POUR NOS MÉTIERS, POUR NOS ÉLÈVES

GRÈVE JEUDI 10 février

**Postes, réformes, effectifs, recrutements
POUR D'AUTRES CHOIX ÉDUCATIFS**

Rentrée 2011 : Une asphyxie

Au nom de la réduction des dépenses publiques, le gouvernement a décidé la suppression de 100 000 fonctionnaires en trois ans. L'année 2011 constitue le premier terme de cette funeste décision enrobée sous le doux euphémisme « d'application du schéma d'emplois 2011-2013 ». Bien évidemment, parmi les cibles visées, l'Éducation nationale est en première ligne.

Nous en sommes donc au tiers du parcours. **Et, si rien ne bouge, l'ampleur des retraits programmés à la prochaine rentrée devrait être reconduite en 2012 et 2013.**

L'écot qu'apporte cette année notre académie à cette sinistre politique est de 159 postes, soit l'équivalent, sur le bassin d'emploi de notre région, de la fermeture de deux ou trois PME ! Le second degré est particulièrement visé avec le retrait de 95 postes d'enseignement, alors que près de 500 élèves de plus sont attendus à la prochaine rentrée.

Il n'est donc pas surprenant que le ministre garde le silence, ne cherche plus à justifier les suppressions de postes dans l'enseignement public, mais qu'il laisse aux recteurs le soin de trouver des « gisements d'efficience ». La manœuvre est grossière mais préparée et articulée. Il suffit de se rappeler les fiches communiquées en mai dernier aux recteurs et leur suggérant quelques pistes d'économies.

Il n'est pas surprenant non plus que le recteur ait cherché à éluder le débat sur la préparation de rentrée : report des CTP départementaux après les élections cantonales, envoi tardif de documents préparatoires au CTPA sur la répartition des postes du premier degré entre départements, informations très imprécises sur les « capacités d'accueil » en première, sur les incidences de la réforme de la voie technologique et dialogue de sourd lors des instances du CTPA (comité technique paritaire académique) et CAEN (conseil académique de l'éducation nationale).

L'ampleur de la taxation en postes dans l'académie : 148 postes d'enseignants et 11 d'administratifs avait conduit les représentants des

personnels à boycotter le CTPA du 17 janvier. Convoqué à nouveau le 24 janvier, le CTPA a été consulté sur les propositions du recteur de répartition des suppressions. À la question « pourquoi des suppressions ? », nous n'avons eu droit qu'à un pâle copier/coller du discours gouvernemental sur l'effort de la Nation face à la crise. C'est sur la seule question « comment supprimer ? » que le recteur souhaitait notre avis.

Douloureuse question pour les collèges et les lycées de l'académie, quand on sait que la note à payer s'élève à 95 postes (plus de 2% des emplois existants !). Quand on sait que cette note s'ajoute aux 600 emplois déjà retirés depuis 2003 et que les gisements antérieurement exploités (remplacements, conversions d'heures postes en heures sup, décharges, démographie, moyens stagiaires) sont peu ou prou épuisés. Il est apparu très vite, que les effectifs d'élèves croissant, il ne restait plus qu'à s'en prendre à l'offre de formation, aux heures d'enseignement devant élèves en mettant à profit les réformes et aux structures en « bourrant » les classes.

Voilà le menu de la rentrée 2011, prélude de celui des rentrées 2012 et 2013.

Les collèges devront accueillir 558 élèves de plus avec 26 postes en moins !

Les collèges, déjà dans une situation d'asphyxie, verront leurs dotations calculées pour la plupart sur la base de divisions à 30 élèves ! Comment ne pas se révolter en entendant le recteur relayer les fiches Chatel soit disant destinées à « optimiser l'utilisation des moyens d'enseignement sans dégrader les résultats des élèves, en particulier la fiche n°6 prétendant qu' « il n'est pas démontré que la taille des classes ait un effet probant sur la réussite des élèves » ??

Mais bien sûr, toute relation sur une même période (2002-2011) entre, d'un côté les résultats des évaluations PISA et les inégalités qui se creusent, et de l'autre, les moyens qui ne cessent de régresser, ne serait que pure coïncidence...

Les lycées pour leur part devront fonctionner avec 63 postes en moins. Et l'annonce de 179 élèves en moins ne cesse de nous surprendre, dans la mesure où l'augmentation du

suite p3

généralisée, appelée à durer

nombre d'élèves constatée à la rentrée 2010 dans les classes de seconde (+ 94) aboutirait à une diminution dans les classes de première à la rentrée 2011 !

La « rationalisation de l'offre scolaire en lycée d'enseignement général et technologique » objet de la fiche 10, est l'aveu noir sur blanc de tout ce qu'on dit depuis deux ans sur les buts non avoués de cette réforme : « La réforme du lycée général et technologique offre des possibilités significatives d'optimisation aux établissements » par le biais de la dotation globalisée, de la mise en place du tronc commun, en première, des groupes de compétence en langues etc.... »

La réforme de la voie technologique industrielle, est à cet égard particulièrement porteuse d'économies : réduction drastique d'horaires disciplinaires, diminution du nombre de séries, tronc commun pour les enseignements généraux, enseignements transversaux pour les autres, moins d'enseignements par petits groupes, etc...

Après une limitation des capacités d'accueil dans les classes de seconde, la nouveauté pour la rentrée 2011 est la **limitation des capacités d'accueil dans les classes de première sur la base, la plupart du temps, de multiples de 35 élèves**. Ce qui veut dire qu'un élève qui aura débuté sa scolarité de lycéen dans un établissement n'aura plus la certitude de pouvoir la poursuivre dans le même lycée, pas même dans la même commune... **Pour mieux verrouiller ce dispositif destiné à remplir des classes de 35 élèves** et à gérer les flux, il sera fait appel à l'informatique, plus précisément au logiciel Affelnet qui sera programmé pour opérer un tri des élèves, en prenant en compte leurs notes Lesquelles ? Avec quels coefficients ? Plus le ministre parle d'« assouplissement de la carte scolaire » plus elle devient rigide et pénalise les familles .

Ce logiciel devrait aussi être configuré pour « prendre en charge les passerelles » : cela ne devrait pas être très difficile, vu leur inexistence flagrante, malgré les promesses ministérielles destinées à vendre la réforme des lycées.

Les mesures de carte des formations, qui ne comportent pour les lycées que des fermetures , sont destinées à compléter ce dispositif de récupération de moyens.

Quatre d'entre elles portaient sur la fermeture d'une première S-SI en complète contradiction avec l'intention affichée de la réforme de la voie technologique prétendant augmenter le nombre d'ingénieurs.

Deux autres concernaient la fermeture de la série L dans deux lycées ruraux, touchés aussi par la fermeture de la série S-SI ! Notre argumentation sur l'absence de choix possible en zone rurale, alors que les élèves pour des raisons essentiellement financières sont peu mobiles, sur le devenir de ces établissements et sur l'aménagement du territoire a suscité un débat avec le recteur vantant les mérites de la mobilité pour les élèves et l'« ouverture » que cela représentait pour eux.

Si le recteur est revenu après la tenue du CTPA sur un certain nombre de ces mesures (cf. encadré) il n'en est pas de même pour deux options tertiaires et un BTS (à Tulle) qu'il ferme.

Quant à la CPGE du lycée Gay Lussac, elle voit la capacité d'accueil en PCSI limitée à 48 ; même si le recteur affirme que cette capacité pourra être « déverrouillée » pendant la période d'inscription si elle s'avérait insuffisante, la faisabilité technique de cette opération laisse perplexé.

Carte des suppressions

Lycée Jamot	une option BTS informatique de gestion
Lycée Loewy	première L
Lycée Ventadour	première S-SI
Lycée Perrier	BTS comptabilité et gestion des organisations
Lycée Eluard	première S-SI , première STG option communication et GRH

Par ailleurs, la carte des spécialités implantées dans le cadre de la mise en œuvre de **la réforme de la voie technologique en première** a mis en lumière s'il en était besoin combien les équilibres entre établissements étaient fragiles.

Répartition des spécialités en STI2D

Lycée Dautry	ITEC-SIN
Lycée Turgot	ITEC-EE-SIN
Lycée Favard	ITEC-EE-SIN
Lycée Felletin	EE-AC
Lycée Cabanis	ITEC-EE-SIN
Lycée Caraminot	EE-AC

Rappel: ITEC : innovation technologique et éco-conception

SIN : système d'information et numérique

EE : énergie et environnement

AC : architecture et construction

La formation des enseignants de disciplines technologiques pour la mise en œuvre de cette réforme, devrait s'étendre de février à fin mai, et reprendre du 27 juin au 8 juillet ! Nous appelons les collègues à faire valoir les droits que leur donne le décret 2007-1470 du 15 octobre 2007 précisant que « les formations suivies par un agent sur instruction de son administration sont prises en compte dans son temps de service », ainsi qu'à relayer à tous les niveaux notre demande d'un moratoire pour discuter d'une rénovation de la voie technologique véritablement démocratique et voie de réussite pour les élèves.

Ce débat là, le débat sur la qualité et les conditions d'enseignement, nous n'avons pu le mener, ni avec le recteur (« ce n'est pas le rôle d'un CTPA ! »), ni avec le ministre. Il ne nous reste que la rue. A la fois pour combattre la destruction du service public d'éducation qui résulte d'une politique cohérente, menée avec détermination et cynisme et qui se poursuivra de façon encore plus impitoyable s'il n'y a pas de mobilisations suffisantes pour la stopper. Mais aussi pour faire prévaloir que l'intérêt collectif, celui de la jeunesse, celui du pays supposent une priorité absolue à l'Education. Ces enjeux sont au cœur de l'appel à la grève nationale du 10 février et à la manifestation nationale du 19 mars.



29 et 30 janvier à la mairie d'Orly

Il s'agit là de la première manifestation médiatisée d'une démarche enclenchée par des organisations syndicales, associatives ainsi que diverses personnalités pour ouvrir un grand débat sur une question perçue aujourd'hui comme un enjeu de société. Dans de nombreux départements, dont la Corrèze et la Creuse, des comités se sont créés et participeront à ces états généraux.

Il s'agit, face aux politiques rétrogrades qui sont menées, d'apporter des réponses offensives à des questions telles que les besoins concernés, leur niveau de gestion, les financements, les agents et leur statut, la démocratie, ainsi que de dynamiser les mobilisations actuelles.

La FSU, qui mène tout au long de l'année une campagne « fiers du service public » a apporté sa contribution au débat et le SNES académique a envoyé une délégation à ces rencontres.

NOËLLE

Noëlle Coudoin, notre camarade et amie, nous a quittés. Nous avons partagé avec elle beaucoup de temps militant et de nombreux moments d'amitié. Sa disponibilité, sa générosité, son honnêteté intellectuelle nous manquent. A Marc, son compagnon, à sa famille, le secrétariat académique présente ses condoléances.